



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2018 À 10h45 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

<b>Étaient présents :</b>	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc-Olivier Duchesne Stephen Lloyd Chantal Raymond Andrea Leber Jake Chadwick Marc Frédette Martin Paul Gélinas
<b>Assistait aussi à la séance :</b>	Le Directeur général et secrétaire-trésorier	

**1. RÉSOLUTION 2018 - 132 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick, appuyé par Madame la conseillère Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, soit:

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2018.
3. **Affaires courantes**
  - 3.1 Annonces
  - 3.2 Correspondances
  - 3.3 APLÉ
  - 3.4 Loisirs Barkmere
  - 3.5 Suivi de la dernière séance
  - 3.6 Période de question (30 minutes)
4. **Finances et Administration**
  - 4.1 Résolution - Comptes à payer
  - 4.2 Règlement 253, Réserve financière – chemin des Jésuites – Dépôt du certificat du secrétaire-trésorier
  - 4.3 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2019
  - 4.4 Code d'éthique et de déontologie des élus : déclarations des dons de plus de 100\$ - rapport du secrétaire-trésorier
  - 4.5 Résolution – Adoption du calendrier des séances pour 2019
  - 4.6 Résolution - Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1
5. **Environnement**
6. **Urbanisme**
  - 6.1 Rapport du directeur général
7. **Infrastructures et services**
  - 7.1 Résolution – Acquisition de motoneige
8. **Affaires légales**
9. **M.R.C. et affaires régionales**
  - 9.1 Dernier conseil des maires
  - 9.2 Résolution – Appui à Ivry-sur-le-Lac
10. **Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**

**2. Adoption des procès-verbaux**

**2.1 Résolution 2018 - 133 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2018**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2018 été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19*, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par Madame la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents :



**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2018 soit approuvé tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

### **ADOPTÉE**

#### **3. Affaires courantes**

##### **3.1 Annonces**

Le maire fait part à l'assemblée de différentes annonces, en particulier il porte à l'attention de l'assemblée le décès de Monsieur Gilbert Stuart Bennett. Une minute de silence est observée à la mémoire de ce dernier.

##### **3.2 Correspondances**

Aucune correspondance officielle n'a été reçue depuis la dernière séance.

##### **3.3 APLÉ**

Monsieur Bob Palo annonce que la nouvelle présidente de BLPA est madame Lea Hardcastle.

##### **3.4 Loisirs Barkmere**

Madame Valois résume les récentes activités qui se sont déroulées au Centre communautaire en prévision des Fêtes.

Monsieur le Maire salue le travail du comité des loisirs en particulier quant à la décoration du centre communautaire.

##### **3.5 Suivi de la dernière séance**

Aucun suivi n'est rapporté.

##### **3.6 Période de questions (30 minutes)**

Une période de questions de trente minutes est tenue. À 11h08 aucun autre intervenant ne s'étant manifesté, Monsieur le maire déclare la période de questions close.

#### **4. Finances et Administration**

##### **4.1 RÉSOLUTION - 2018 -134 - Comptes à payer**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Frédette, appuyé par Monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere

Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant

Town of Barkmere

Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant

<b>No.</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Date</b>	<b>Explication</b>
<b>No.</b>	<b>Payee</b>	<b>Amount</b>	<b>Date</b>	
EFP-873	Hydro-Québec	\$427,24	2018-11-22	Électricité 199 ch. Barkmere
EFP-874	Bell	\$98,31	2018-11-22	Ligne téléphonique hôtel de ville
EFP-878	Bell	\$363,94	2018-12-04	Frais de résiliation et 1/2 novembre
EFP-879	Hydro-Québec	\$76,31	2018-12-05	Électricité 194 ch. Barkmere
EFP-880	CNESST	\$43,85	2018-12-20	Pénalité pour versement en retard
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	<u>\$40,29</u>	2018-12.01	Location mensuelle carte débit novembre 2018



		<u>\$1 049,94</u>		<b>Total - Règlement 213</b>
4543	Ménage Tremblant Net inc.	\$503,02	2018-12-08	Nettoyage hôtel de ville
4544	Martin Paul Gélinas	\$250,48	2018-12-08	Sapin de Noël centre pour communautaire et timbres
4545	Gabriel Bélanger	\$70,38	2018-12-08	Déplacements
4546	8584176 Canada Inc.	\$140,68	2018-12-08	Bail Parc des Résidents
4547	Groupe Ultima inc.	\$7 163,00	2018-12-08	Renouvellement assurances 2019
4548	Ministre des Finances du Québec (CEH)	\$612,81	2018-12-28	Baux de lot de grève
4549	Sodavex	\$22 790,06	2018-12-08	Consultations légales
4550	MRC des Laurentides	\$262,21	2018-12-28	Services télécommunication
4551	Annulé/cancelled			
4552	Richard O'Shaughnessy	\$833,56	2018-12-08	Entreposage bateaux et paillis Île Goulden
4553	Lyne Valois	\$159,90	2018-12-08	Décorations de Noël centre communautaire
4554	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	\$967,64	2018-12-20	Alarme d'incendie refacturée et entretien bornes sèches
4555	Solutia Telecom	\$22,98	2018-12-13	Achat cellulaire inspecteur
4556	Chantal Raymond	\$727,30	2018-12-08	Traiteur Party de Noël et timbre/papeterie bulletins
		<u>\$34 504,02</u>		<b>Total - Chèques</b>
		<u>\$11 347,52</u>		<b>Salaires et avantages sociaux</b>
		<u><u>\$46 901,48</u></u>		<b>Grand Total</b>

## **ADOPTÉE**

### **4.2 Certificat du secrétaire-trésorier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement 253**

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le certificat du secrétaire-trésorier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement 253.

### **4.3 AVIS DE MOTION – Règlement 254 – Établissant les taux de taxes générales et spéciales de la ville de Barkmere pour l'année 2019**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les citées et villes, avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marc Frédette qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 254 établissant les taux de taxes générales et spéciales de la ville de Barkmere pour l'année 2019.

Monsieur le conseiller Marc Frédette dépose le projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens.

Le présent avis de motion annule et remplace l'avis de motion au même effet donné lors de la séance de novembre 2018.

### **4.4 CODE D'ÉTHIQUE – DÉPÔT de l'extrait du registre des déclarations des membres du conseil relatives aux dons de plus de 100\$**

Le Directeur général informe le Conseil qu'il n'a reçu, en 2018, aucune déclaration à inscrire au registre public créé aux termes des dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-.1.0.1)* traitant des dons reçus par les membres du conseil.

### **4.5 RÉOLUTION - 2018 -135 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les citées et villes* (L.R.Q. c.C-19) exige que le conseil de la ville adopte le calendrier des séances ordinaires de son conseil municipal avant le début de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a décrété par le règlement numéro 42 que les séances régulières du Conseil municipal doivent se tenir le deuxième samedi de chaque mois à l'endroit déterminé de temps à autres par résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd,



Appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Duchesne  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere adopte le calendrier suivant pour les séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2019. Ces séances se tiendront au Centre communautaire de la ville de Barkmere, au 199, chemin Barkmere, Barkmere, et débuteront à 10h00:

12 janvier 2019	13 juillet 2019
9 février 2019	10 août 2019
16 mars 2019	14 septembre 2019
13 avril 2019	12 octobre 2019
11 mai 2019	9 novembre 2019
8 juin 2019	14 décembre 2019

ET,

QUE le présent calendrier soit inclus dans la prochaine parution du bulletin municipal.

#### **ADOPTÉE**

##### **4.6 Résolution 2018-136 : Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la ville de Barkmere souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la ville de Barkmere atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Raymond  
Appuyé par Monsieur le conseiller Stephen Lloyd  
Et résolu :

Que la ville de Barkmere présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$ ; et,

Que la ville de Barkmere autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **ADOPTÉE**

##### **5. Environnement**

##### **6. Urbanisme**

##### **7. Infrastructures et services**

###### **7.1 RÉSOLUTION 2018-137 – Fourniture d'une motoneige Ski-Doo Expedition**



## **sport 550**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour l'inspecteur municipal de poursuivre son travail sur le Lac des Écorces durant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas assuré qu'un chemin de glace puisse être aménagé à chaque hiver, compte tenu des aléas du climat et de la volonté des entrepreneurs locaux :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé:

Par Monsieur le conseiller Marc Olivier Duchesne , appuyé par Madame la conseillère Chantal Raymond, il est résolu :

**QU'**une dépense de 10 390\$, taxes incluses, soit autorisée pour la fourniture et la livraison d'une motoneige Ski-Doo Expedition Sport 550 année 2018 ou plus récent et de 307,99\$ pour la fourniture, l'installation de doublure de ski;

**QUE** le contrat à cette fin soit accordé à GROUPE CONTANT.CA, aux prix soumis de 10 697,12\$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée aux membres du conseil; et,

**QUE** les sommes pour cette dépense d'immobilisation soient prises à même le surplus accumulé non-affecté de la Ville

## **ADOPTÉE**

### **8. Affaires légales**

### **9. M.R.C et affaires régionales**

9.1 Résumé des discussions tenues lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC.

#### **9.2 Résolution 2018-138 – Appui à la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec (APSQ) l'enjoignant de modifier ses règlements 2011-040 et 2016-090 et d'abroger certaines parties du règlement 2017-095 au motif que certaines dispositions de ces règlements seraient, selon leur prétention, inconstitutionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions attaquées ont principalement pour objectif de restreindre la protection de l'environnement, la qualité des eaux et des berges du lac de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'étude, composé d'élus, de membres de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou et de membres de Conservation Manitou, a été créé afin d'évaluer la demande de l'APSQ et de faire rapport à la municipalité sur les moyens à prendre;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'études croit fermement que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est le premier cas de l'APSQ et que cette association s'attaquera prochainement à tous les lacs de la province du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs évoqués dans le pourvoi en contrôle judiciaire de l'APSQ vont à l'encontre des normes de maintien de la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les espèces exotiques envahissantes représentent un enjeu des plus importants pour l'ensemble des lacs de la province du Québec et que les villes, municipalités et associations se doivent d'imposer des mesures visant à protéger leurs plans d'eau contre ces espèces dangereuses pour la santé environnementale et humaine;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Manitou est très étroitement lié à la valeur foncière des propriétés de la Municipalité et que la santé de ce plan d'eau est primordiale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stephen Lloyd,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :



**QUE** la Ville de Barkmere appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes qui sont dangereuses pour la santé et la protection de l'environnement et de la qualité des eaux;

**QUE** la Ville de Barkmere appuie la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans ses démarches de défense à l'égard du pourvoi en contrôle judiciaire reçu de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec étant bien consciente que cette Association pourrait s'attaquer à plusieurs autres réglementations visant la protection des plans d'eau et ainsi contribuer à restreindre la conservation de l'environnement, la qualité des eaux et des berges des lacs de même que la qualité de vie et la sécurité des résidents d'Ivry-sur-le-Lac, et ce, au bénéfice de l'ensemble des plans d'eau provinciaux;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution adoptée soit adressée directement à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE**

**10. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 JANVIER 2019, à 10h, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

**11. Résolution 2018 – 139 – Levée de la séance**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Raymond, appuyée Monsieur le conseiller Marc Olivier Duchesne et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée à 11h50.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Paul Gélinas, Directeur général et  
secrétaire-trésorier